

# Conditions générales de Services pour les formations dispensées par la FDSEA de la Somme/ FDSEA Conseil

---

## Les obligations de l'organisme de formation

L'organisme de formation s'engage :

- à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- à envoyer un programme détaillé de formation au participant sur demande.
- à envoyer une attestation de formation à l'issue de la formation.
- à prévenir en cas d'annulation, le stagiaire au moins 3 jours ouvrés avant la date prévue de formation
- à donner une réponse écrite dans un délai de 15 jours ouvrés en cas de réclamation.

La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s).

## Mes obligations en tant que stagiaires de la formation

L'inscription est ferme et définitive et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du règlement conforme à l'organisme de formation, dans le délai imparti.

Je m'engage :

- à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle je me suis inscrit(e).
- à remplir les formalités administratives demandées avant et lors de la formation
- à signer en mon nom les documents.
- à prévenir le responsable de stage au moins 3 jours avant (sauf cas de force majeure) en cas d'impossibilité de venir assister à la formation,
- à prendre en charge l'intégralité du coût de la participation à la formation dans la limite de 230.00 € en cas d'annulation non prévenue de ma part.

J'atteste être à jour de mes cotisations VIVEA (c'est-à-dire à jour de mes cotisations MSA). Dans le cas contraire, je m'engage à prendre en charge l'intégralité du coût de la participation à la formation dans la limite de 230.00 €.

- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce bulletin d'inscription.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de services.

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**

